

DELIBERATION DU CONSEIL M

Délibération n° 2604-02

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12+3 proc
Votants : 15

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Marion
RINQUIN – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Jessica DE SOUSA –
Lucile RAVARY – Jean-Christophe RENE – Tiphaine DESHAYES SANCERNI
– Ange DELLAVALLE – Laurent SCRIVA

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Sandrine
BARRALIS

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Création de trois
Postes accroissement
D'activité (saisonnier)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités de service, de créer trois postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions exercées au service scolaire et au service technique.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires pour des besoins à l'école communale du Village pour la période du 4 mai 2026 au 3 juillet 2026.

- la création de deux emplois non permanents au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour des besoins de petits travaux de classement, d'entretien, de voirie, de peinture, d'entretien des espaces verts au service technique de la commune pour la période du 6 juillet 2026 au 28 août 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE d'adopter la création des trois emplois ainsi proposée et la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

La secrétaire,



Eliane CALDEI-VIDAL

Le Maire,



Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA

Date de signature : 04/05/2026

Qualité : Maire